CHARTRES MÉTROPOLE

Les PEP 28
La solidarité en action

PROJET PEDAGOGIQUE

2023/2024

Sommaire

Présentation de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole 3
Présentation Chartres Métropole 3

L'association ADPEP 28 6
Descriptif 6
Le projet éducatif 7

L'accueil de loisirs 9
Nous contacter 9
Le public et les horaires d'ouverture 9
Les locaux 9

Fonctionnement 11
Journée type 11
L'équipe d'animation 13
Rôle et fonction de chacun 14
Informations importantes 16

Le Projet Pédagogique 17

Présentation de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Présentation Chartres Métropole

Au 1er Janvier 2000, apparaît la première communauté d'agglomération, actant la disparition du district de Chartres. Elle comprenait 7 communes : Champhol, Chartres, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant et Mainvilliers, et comptait 90 000 habitants. Le 20 février 2004 fut adopté le nom « Chartres métropole ».

Le 1er janvier 2011 eu lieu la fusion entre Chartres métropole et les communautés de communes de l' « Orée de Chartres » et du « Val de l'Eure ». La nouvelle agglomération passa, alors, à 32 communes et environ 112 000 habitants.

Le 1er janvier 2012, les communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittainvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Vérigny et Voise ont adhéré à Chartres métropole. Le 1er mars 2012, Chaufours et Ollé les rejoignaient, portant le nombre de communes à 42, pour 118 000 habitants. Le 1er janvier 2013, la fusion avec la communauté de communes du Bois Gueslin fût actée. Chartres métropole compte donc désormais 47 communes pour 125 000 habitants.

Au 1er janvier 2018, 20 nouvelles communes rejoignent Chartres métropole, à savoir : Alonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville-Pézy, Umpeau et Vitray-en-Beauce.

Le principe qui prévaut consiste à définir les limites de l'agglomération via un périmètre de 20 kilomètres autour de la Cathédrale de Chartres, jusqu'à leur église.

La Communauté d'Agglomération Chartres métropole compte 66 communes pour 144 000 habitants, soit le tiers du département d'Eure-et-Loir, qui en compte 435 000 habitants.

Chartres métropole

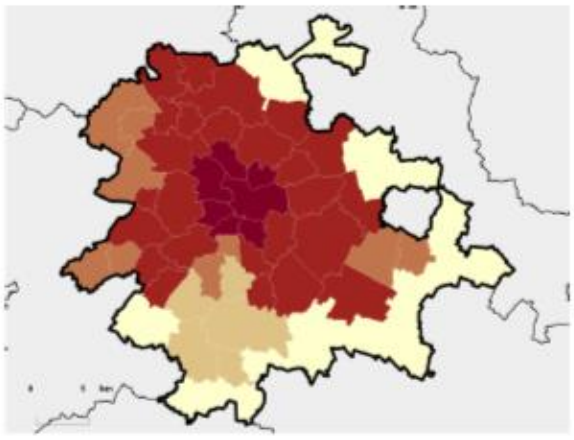

Source : Open Street Map et wikipedia

La compétence « enfance jeunesse » est de la responsabilité de la communauté d'agglomération Chartres métropole, concernant le périscolaire (mercredis) et l'extrascolaire (vacances). Le territoire est doté de 11 accueils de loisirs élémentaires repartis sur l'ensemble de l'agglomération et 5 espaces jeunes ouvert durant les vacances.

Lieux d'implantation des Accueils de loisirs

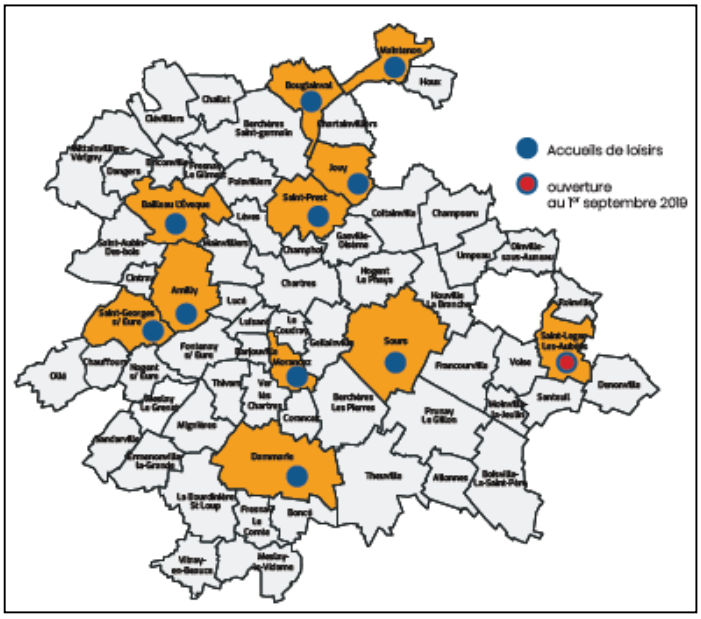

Lieux d'implantation des Espaces jeunes

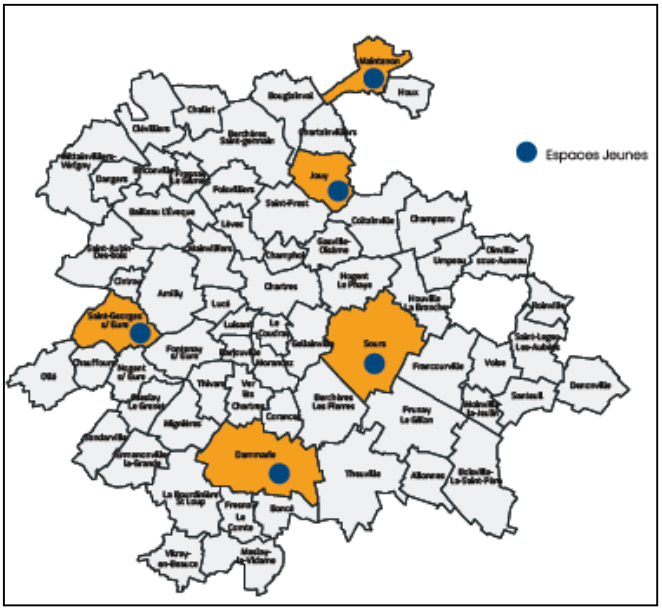

Des camps élémentaires sont également proposés chaque année au mois de juillet exclusivement.

Une délégation de service public est en cours depuis le 01 septembre 2021 jusqu'au 31 août 2026. C'est l'association départementale PEP 28 qui assure l'organisation et le suivi des actions enfance jeunesse. Afin d'assurer ce suivi, 2,7 E.T.P de coordinateurs enfance jeunesse sont actuellement en poste.

L'ensemble des actions sont habilitées par la DDCSPP d'Eure et Loir et cofinancé par la CAF d'Eure et Loir. Un contrat enfant jeunesse a été défini pour 4 années (2019 à 2022) afin de répondre aux besoins recensés et spécifiquement importants des familles péri-urbaine de Chartres métropole.
A l'heure actuelle, les objectifs sont définis suite au diagnostic « Enfance Jeunesse » réalisé courant 2019 par Ithéa conseil.

La démarche du diagnostic a pour vocation à analyser l'offre existante en matière d'accueil des enfants et les adaptations nécessaires aux besoins locaux. Le diagnostic permettra de servir le CEJ en vue de : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil, et de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse du territoire et à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands. Le diagnostic s'inscrit dans un contexte territorial particulier en raison de l'arrivée récente de 20 nouvelles communes.

<u>Les principaux constats notables sont les suivants :</u>

- Un territoire jeune dont les niveaux d'évolution sont modérés et différenciés selon les territoires (une population jeune en proportion plus importante qu'ailleurs (3/5 ans et 6/10 ans), des territoires les plus excentrés du pôle urbain apparaissant au sein des cartes comme territoires les plus jeunes de Chartres métropole, des effectifs scolaires qui restent globalement stables, avec une tendance qui devrait se poursuivre dans les années à venir)

- Un territoire avec de nombreux jeunes, se retrouvant progressivement moins présents à l'entrée dans l'âge adulte (une proportion remarquablement élevée de jeunes de 11 à 17 ans, une partie ouest de Chartres métropole plus jeune en proportion que le reste du territoire, un phénomène de départs au moment de l'entrée dans l'âge adulte, en lien avec l'absence d'offre de formation en milieu rural)

- Des jeunes qui pratiquent différentes activités (sport en premier lieu) (avec des déplacements qui s'opèrent très majoritairement par les parents, plusieurs thématiques qui intéressent les jeunes : animaux, environnement, égalité homme/femme, pauvreté, …)

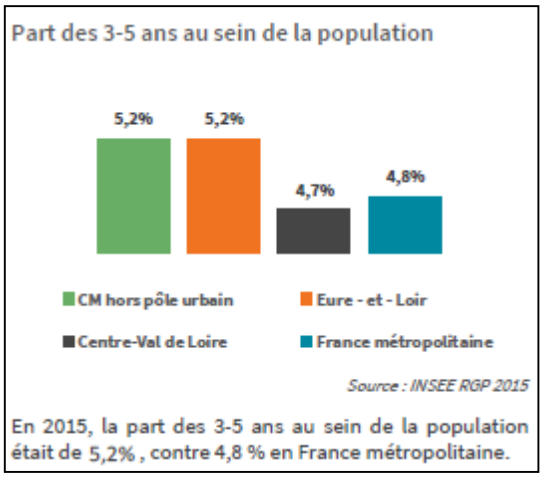

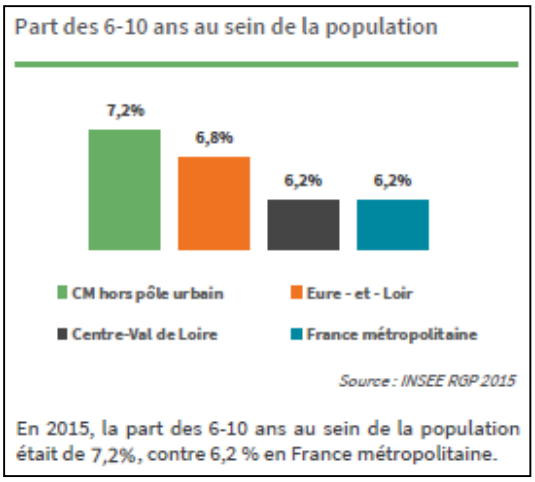

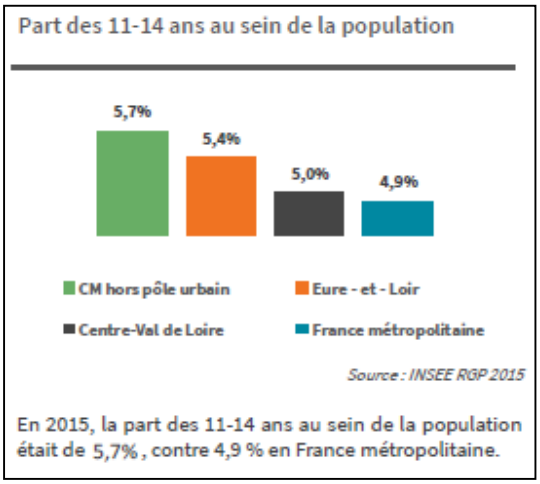

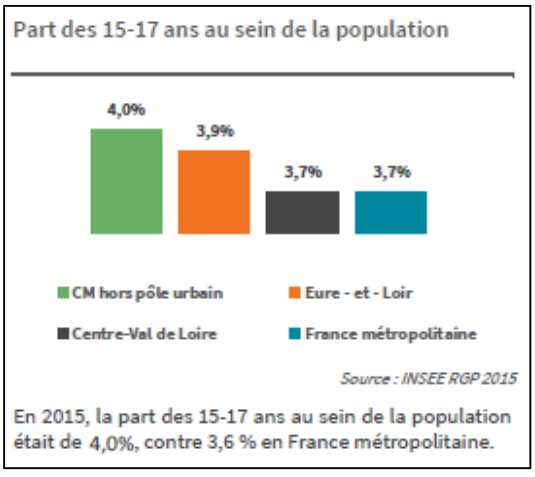

Source : Diagnostic Enfance Jeunesse Ithéa Conseil – Mai 2019

L’association ADPEP 28

Descriptif

Association Départementale de Pupilles de l’Ecole Publique d’Eure et Loir a été déclarée à la Préfecture du département le 20 juin 1926. Son siège est situé à l’Inspection académique d’Eure et Loir et les présidents qui se sont succédé à la tête de l’association, ont toujours été inspecteurs d’académie, recteurs ou hommes politiques.

En 1947, l’association, soutenue par Mr Villin, Inspecteur d’académie, acquiert, avec des fonds réunis par souscription par les coopératives scolaires et les instituteurs, le premier centre de vacances à Cadéac.

Situé dans les Hautes-Pyrénées, ce centre de vacances au pied de la montagne fait le bonheur de nombreux enfants des écoles publiques d’Eure et Loir. Il permet à beaucoup d’entre eux de découvrir le plaisir de la neige, puisque depuis 1961 Cadéac accueille des classes de neiges. Le deuxième centre de vacances est créé en 1947 à Senonches, installé dans l’internat du collège « La Loge des Bois ». Ce centre est aujourd’hui devenu, après travaux, un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

En 1966, l’association prend la direction des actions menées vers les enfants handicapés et crée plusieurs centres : l’IME à Mainvilliers, les CMPP de Chartres et de Dreux, l’IME de Nogent-le-Rotrou. Elle gère actuellement huit établissements médico-sociaux.

Après la montagne et la campagne, elle propose des séjours à la mer et devient prestataire du centre de vacances de Carolles, propriété de la mairie de Mainvilliers, dans le département de la Manche. C’est le début d’une ère où les PEP deviennent prestataires auprès de plusieurs communes du département.

Aujourd’hui, les PEP 28 gèrent plus de 50 Accueils de loisirs sans hébergement, accueils périscolaires, centres sociaux ou structures « petite enfance ». Toujours à la charge des écoles, de leurs enseignants, des adhésions volontaires et des subventions des collectivités territoriales et du Conseil Général, l’ADPEP 28 est devenue une association très appréciée.

Mais elle doit sa longue vie à un grand nombre de personnes connues du département et au travail de bénévoles.

Le siège de cette association se situe à l’adresse suivante :

AD PEP 28

3 Rue Charles Brune

28110 LUCE

Tél. : 02 37 88 14 14

Le projet éducatif

UN PROJET EDUCATIF FORT, DES TEMPS DE LOISIRS POUR REPONDRE AUX ATTENTES DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS :

Le projet éducatif privilégie plusieurs axes :

- Apprendre à vivre ensemble
- S'enrichir d'expériences nouvelles, culturelles et sportives ou scientifiques
- Accéder à plus d'autonomie
- Favoriser des initiatives individuelles
- Participer à des projets collectifs
- Créer et développer l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité
- Comprendre l'environnement pour le respect

Des accueils adaptés

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité au plus juste prix, offrant toutes les garanties et autorisations nécessaires.

Des possibilités pour tous

Avec plus de 150 sites en France et à l'étranger et des centaines de séjours, les PEP28 répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles et collectivités territoriales.

Des activités multiples et enrichissantes

Alliées à une vie quotidienne de qualité, les activités répondent aux valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité des PEP28. L'accueil de loisirs géré par les PEP28 est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses

Un projet partage :

- Avec les jeunes et les familles : la diversité des enfants et jeunes accueillis est un facteur d'enrichissement du groupe. L'épanouissement de chacun est favorisé. Les relations avec les familles sont indispensables (présentation de la structure, inscription, information, contact quotidien, enquêtes de satisfaction, rencontres autour des réalisations des enfants et des jeunes…).

- Avec les équipes : l'organisation des accueils est confiée par les associations départementales PEP à des équipes d'animation, placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe adhère au projet éducatif, élabore et met en œuvre un projet pédagogique dans le cadre de ce projet éducatif. Chacun est un acteur de l'économie sociale et de l'éducation populaire.

    - Equipe de Direction : le directeur est le mandataire et le représentant des PEP, dont il défend les valeurs et les intérêts. Il est le garant du bon déroulement du

séjour et de la mise en œuvre et de l'exécution du projet pédagogique. Il est le gestionnaire de l'équipe et participe à la formation des animateurs. Il assure les relations avec les familles.

- Equipe d'Animation : répondant aux conditions réglementaires actuelles, elle est associée à la réalisation du projet pédagogique à travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'animation. Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

- Avec les partenaires : les temps éducatifs que vit l'enfant s'inscrivent dans une logique de complémentarité (éducation « partagée ») dont chacun, parents, enseignants, cadres éducatifs, associations… est responsable et auxquels tous doivent contribuer.

- Avec les personnes en situation de handicap : les PEP28 s'engagent à favoriser l'intégration dans les accueils de loisirs des personnes handicapées, ainsi qu'assurer à ses équipes une formation spécifique à l'accueil de la personne handicapée, à informer tout futur intervenant que l'organisme est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, à réunir les conditions optimales et à organiser des réunions de concertation pour un bon déroulement du séjour de ces personnes.

- DES LIEUX A VIVRE, DES TEMPS A VIVRE : Chaque accueil de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP28 favorisent l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement durable, notamment sur les temps de vie collective.
  Les repas sont un moment fort de la journée et favorisent l'échange et la convivialité ; ils sont un moment d'éducation à la vie en société.
  Le rythme de vie s'équilibre entre moments d'activité, moments de repos et temps d'échanges entre jeunes et équipes d'encadrement.
  L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation.
  Les activités de sensibilisation à l'environnement permettent l'acquisition d'attitudes nouvelles et favorisent l'ouverture d'esprit.
  Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les équipes veillent donc à mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles. Les activités, proposées par les enfants ou les animateurs, constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu. Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, entraînent des acquisitions diverses et par là-même sont sources de plaisir.

Le transport est un moment éducatif qui se prépare et dont l'organisation engage la responsabilité de l'association qui l'organise. Toutes les conditions de sécurité y sont réunies.

L’accueil de loisirs

L’accueil de loisirs se situe sur la commune de Sours dans le département d’Eure et Loir.

Cette ville compte environ 1980 habitants (2020) et possède de nombreux commerces comme une boulangerie, une supérette, une pharmacie et une banque. Ces commerces s’avèrent très utiles lors des différents achats de fournitures ou de goûter pour l’accueil.

Nous contacter

ALSH de Sours

26 rue Louis Isambert

28630 Sours

06.27.82.37.46

alsh.sours@pep28.asso.fr

Le public et les horaires d’ouverture

Le public accueilli est issue de Sours et des communes aux alentours (Chartres métropole).

Nous pouvons aussi accueillir des enfants hors communes.

Notre capacité d’accueil est de 46 maternels et 49 élémentaires.

L’accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires (hors jours fériés)

Nous accueillons les enfants dès 7h30 jusqu'à 9h.

Le soir, l’accueil des parents commence à 17h et se termine à 18h30.

Les locaux

Les locaux se composent d’un hall d’accueil, d’un bureau, de deux toilettes filles et deux toilettes garçons, d’une salle d’activité élémentaire, des sanitaires maternels avec douche, une salle d’activité maternelle, un local ménage, un dortoir, une cuisine, des sanitaires adultes et deux salles de stockage.

Une cour extérieure fermée et équipée d’une structure de jeu est un bonheur pour les enfants sur les temps d’accueil et les temps libres.

Nous avons également accès à la salle du RPE (Relais Petite Enfance) et le préau fermé en commun avec l’école.

Les repas se prennent dans le restaurant scolaire.

Un grand parking fermé facilite l’accès aux familles et la sécurité de tous.

A proximité de la structure se trouve le parc communal, le terrain de football et le city-stade, ce qui facilite l’organisation de grands jeux et d’activités sportives.

Plan

Centre de loisirs | Préau | Restaurant scolaire | Ecole

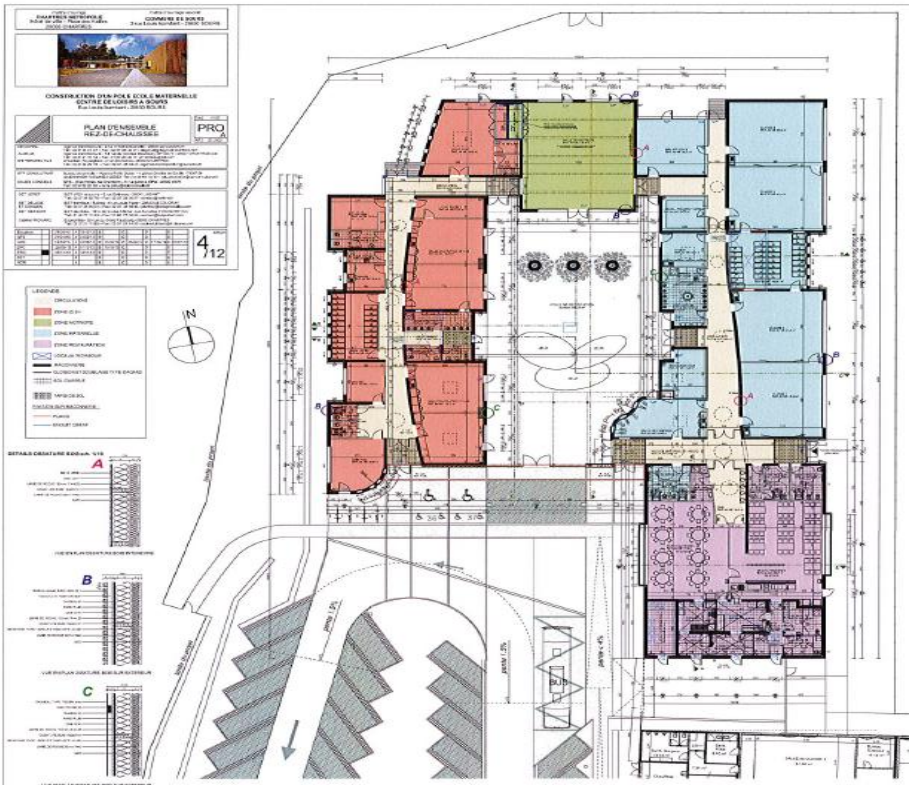

Fonctionnement

Journée type

Horaires		
7h30 / 9h	Accueil des enfants et leurs familles	• L'enfant et ses parents sont accueillis à la porte d'entrée par l'équipe d'animation. • Un parent ne doit pas pouvoir arriver et repartir sans avoir été salué. Cela permet de lier un contact direct avec eux mais également de les rassurer sur la sécurité grâce au contrôle des entrées et sorties du bâtiment • Les enfants sont dirigés vers leur salle et sont en jeux libres jusqu'à l'appel
9h / 12h	Activités	• Un programme d'activité est établi par l'équipe d'animation • Il est en adéquation avec les objectifs du projet pédagogique • Les enfants ont le choix dans les activités • Les activités ne sont pas figées et peuvent être changées en fonctions des envies et des besoins des enfants.
12h / 13h	Repas	• Il se déroule le plus calmement possible • Un système de « récompense » est mis en place pour les tables les plus calmes (accès réservé au baby-foot, utilisation du vidéoprojecteur ou accès à la salle ado sur le temps calme) • Le repas est fourni principalement par la restauration collective Chartres métropole • Certains repas peuvent être réalisés sur des temps d'activités avec les enfants

13h / 14h	Temps calme	• Le temps calme est un moment ou les enfants peuvent se reposer, faire des jeux de société ou lire • Les enfants ont la possibilité de s'allonger sur des tapis dans une salle à l'écart des salles d'activités (salle du RPE)
13h30 /14h	Départ ou arrivée des enfants inscrit à la demi-journée	
14h / 15h	Sieste (maternelles)	• Tous les enfants de petite section vont à la sieste • Pour les moyens et grands, la sieste est selon leur envie et leur fatigue • Le réveil se fait à partir de 15h de manière échelonnée jusqu'au moment du goûter • Une fois la sieste terminée, les enfants vont faire les activités de l'après-midi
14h / 16h	Activités	• Se déroule comme le matin
16h / 17h	Gouter	• Le gouter est fourni par l'accueil de loisir et défini par les animateurs • Un bilan est réalisé avec les enfants afin qu'ils expriment leurs ressentis de la journée
17h / 18h30	Accueil des familles	• Se déroule comme l'accueil du matin • 1 animateur maternel et 1 animateur élémentaire sera présent jusqu'à la fermeture afin de pouvoir au mieux renseigner les familles sur le déroulement de la journée

L'équipe d'animation

La directrice

LAMBERT Vanessa	Directrice BPJEPS LTP

Equipe Maternelle

Nom Prénom	Diplôme Fonction
GASDON Gaëlle	Animatrice BAFA BAFD en cours
MESSAGER Julie	Animatrice BAFA
AMIRI Salim	Animateur BAFA
POIROT Cathy	Animatrice BAFA Stagiaire BAFD
LEGOUGE Isabelle	CAP petite enfance Animatrice BAFA
FECKRANE Laura	Animatrice BAFA

Equipe Elémentaire

Nom Prénom	Diplôme
MARTIN Cyril	Animateur BAFA
CORBIN François	Animateur BAFA
DAUBRESSE Angélique	Animatrice BAFA

Rôle et fonction de chacun

La directrice

La directrice travaille en étroite collaboration avec l'organisateur afin de préparer l'accueil de loisirs dans les meilleures conditions.

À partir du cadre fixé par le **projet éducatif**, **elle élabore le projet pédagogique** de l'accueil de loisirs, en impliquant autant que possible l'ensemble de ses acteurs directs (animateurs(trices), prestataires, mineurs, personnel technique, etc.) et indirects (parents, autorités locales, mairie, etc.).

E**lle recrute une partie de son équipe** et est amenée à organiser des réunions de préparation tout au long de l'année.

Sur place, la directrice est **responsable de l'équipe pédagogique**. **Elle s'assure de la mise en œuvre du projet pédagogique** d'une part, mais également du **suivi comptable et financier**. Elle est régulièrement **en contact avec les familles**, notamment concernant le **suivi sanitaire des mineurs** accueillis.

À la fin de l'année scolaire, **elle effectue un bilan avec son équipe**, qu'elle partage ensuite avec l'organisateur à des fins d'amélioration.

Les animateurs

L'animateur(trice) participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur / la directrice, en cohérence avec le **projet éducatif** de l'organisateur du séjour.

Il/elle est en contact direct avec les enfants et doit **veiller à leur sécurité physique, morale et affective** sur l'ensemble de la journée. Pour cela, il/elle **doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM).**

Il/elle doit **construire une relation de qualité avec les mineurs** qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. **Il/elle participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations** entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels technique, etc. **Il/elle doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.**

Il/elle encadre et anime la vie quotidienne, fait respecter les **règles de vie** et doit être capable de **proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs.**

Informations importantes

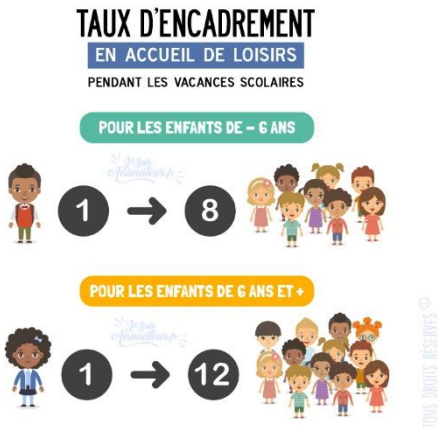

ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)	Comptines, chants, contes et marionnettes
Besoin d'affection, de sécurité et de communication	Activités créatives et de bricolage
Identification aux parents du même sexe	Activités manuelles autour de la sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture avec les doigts, etc.)
Prise de concience de son corps et de sa personne	Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis, courses, etc.)
Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation	Ateliers cuisine
Curiosité du sexe opposé	Jeux d'imitation (jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)
Instabilité et variation des intérêts	

ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)	Chants, contes et jeux dansés
Besoin d'affection, de sécurité et de communication	Déguisements et maquillage
Identification aux parents du même sexe	Activités créatives et de bricolage
Prise de concience de son corps et de sa personne	Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.)
Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation	Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
Curiosité du sexe opposé	Jeux d'échanges et collections
Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)	Ateliers cuisine
	Découverte d'un milieu / de la nature

Le Projet Pédagogique

Quatre objectifs généraux vont être travaillées cette année :

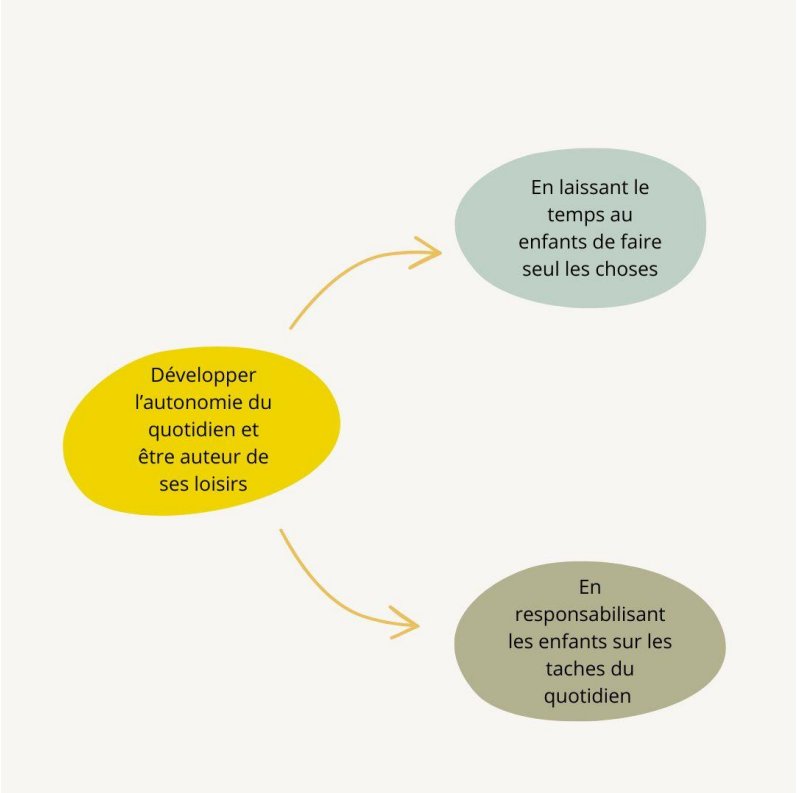

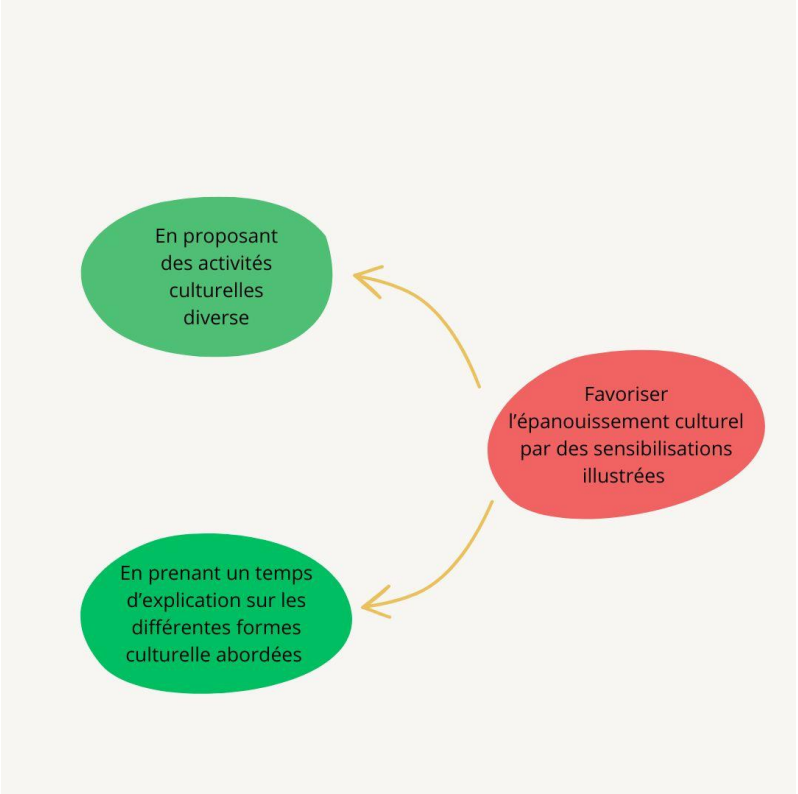

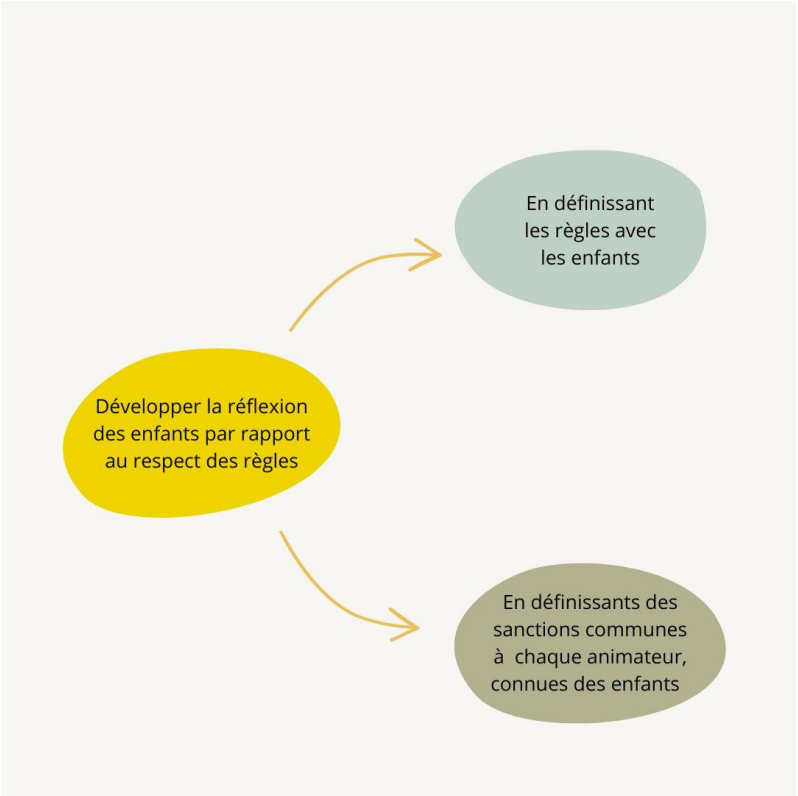

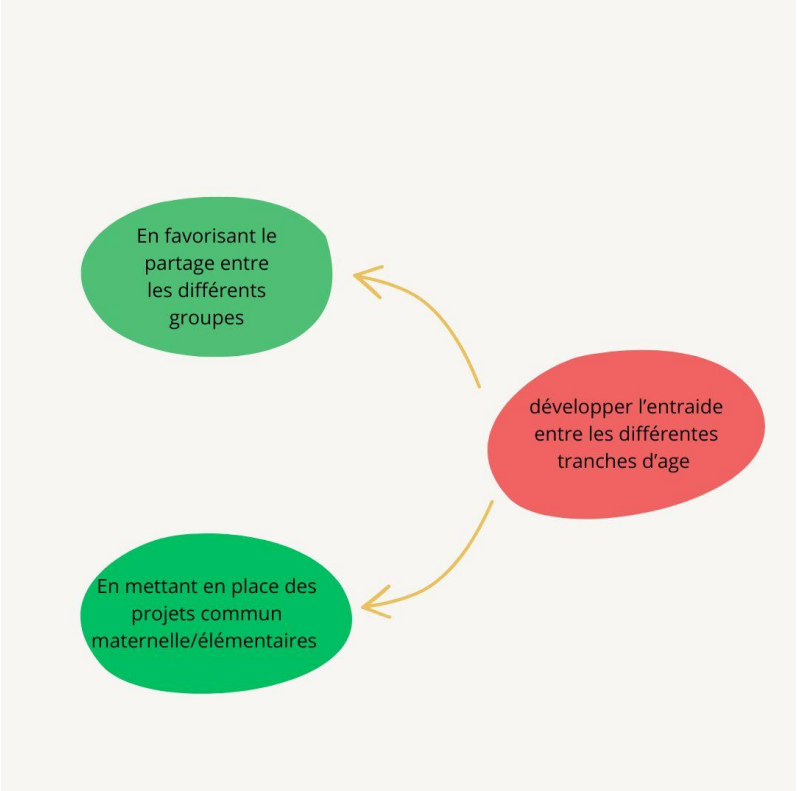

Afin de voir si les objectifs sont atteints, une évaluation sera réalisée toute au long de l'année.